

## **CHARTRE DES PARRAINAGES « UN METIER POUR TANGAYE »**

### **Préambule**

Action Médicale Nord Sud (AMNS) est une association Loi 1901 à but humanitaire. Elle fonctionne grâce à l'action de bénévoles issus de professions de santé et de bénévoles de toutes professions, soutenue par 200 adhérents. Elle travaille sur le terrain à l'amélioration de la santé et notamment celle des enfants et des femmes au travers d'actions sur la qualité des soins, l'alimentation, l'éducation, la prévention et l'enseignement. Cette action concerne une population ciblée d'un village d'Afrique subsaharienne : TANGAYE au BURKINA-FASO. Elle s'organise autour des populations locales, avec elles et sous la responsabilité des autorités reconnues.

L'association est en prise directe avec les habitants du village. Elle assure le suivi et la surveillance, des projets engagés par des contacts fréquents avec les « personnes ressources » et des séjours réguliers sur place.

Les fonds récoltés sont totalement investis dans les projets du village, les frais de fonctionnement en France sont quasi-nuls, les frais de déplacements et les frais de séjours sont à la charge des bénévoles.

Afin de créer des emplois dans le village, l'association met en œuvre des parrainages entre des professionnels en France et des jeunes adultes de Tangaye .

Le parrainage est un des moyens d'intervention de l'association, il répond à des besoins précis identifiés localement. C'est la création d'une relation de confiance basée sur la réciprocité d'engagement entre :

- Action Médicale Nord Sud
- Des professionnels en France
- Des Jeunes adultes de Tangaye

Et l'Association SONG TAABA (Tangaye) qui assure le suivi sur le terrain

### **Que représente le parrainage pour le jeune adulte parrainé**

- une opportunité de rester sur le village et d'apporter un moyen de survivre pour sa famille,
- une formation professionnelle de 12 mois chez un artisan de la ville la plus proche (Gourcy),

### **Que représente le parrainage pour le professionnel en France**

- une possibilité d'offrir à un jeune adulte un avenir professionnel qui va lui permettre de rester au village et de subvenir aux besoins de sa famille,
- une démarche personnelle et volontaire d'accompagner un jeune adulte dans son travail,
- participer à l'action globale de A.M.N.S

### **Qui sont les candidats parrainés ?**

Ce parrainage s'adresse à des jeunes adultes vivant à Tangaye ayant la volonté de faire une formation permettant d'aboutir à un métier,

Ces candidats sont sélectionnés selon des critères déterminés par les référents locaux, cette sélection est validée par l'A.M.N.S .

**Coût du parrainage :** Le parrainage est de **20 euros** par mois pendant 12 mois, payable par chèque, ou en ligne par moyen sécurisé, sur le site tangaye.fr ( modalité à déterminer avec le parrain ou à la marraine.

### **Formalisation de la relation parrainage**

Elle se traduit par la mise en place d'engagements écrits entre le parrain ou la marraine et l'A.M.N.S et le ou la filleul(e) avec l'AMNS à travers des conventions. Ces documents seront signés par toutes les parties.